

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

La ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du troisième concours de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 14 novembre 2024 nommant les présidents des jurys des troisièmes concours du CAPLP ouverts au titre de la session 2025,
- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du troisième concours du CAPLP section navigation fluviale et rhénane est constitué comme suit pour la session 2025 :

Président

M. Emmanuel SERNA
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Vice-Président

M. Hervé GENOUEL
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de STRASBOURG

Secrétaire générale

Mme Sylvia ARNOLD
Professeure de lycée professionnel

Académie de STRASBOURG

Membres du jury

Mme Delphine BOURCET
Personnel de direction

Académie de STRASBOURG

M. Guillaume GROZANNES
Professeur de lycée professionnel

Académie de GRENOBLE

M. Didier LUTZ
Personne à compétences particulières

Académie de STRASBOURG

M. François MANOUVRIER
Personne à compétences particulières

Académie de VERSAILLES

M. Denis MEZZINI
Professeur de lycée professionnel

Académie de STRASBOURG

Mme Sophie PYSNIAK
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie de NANCY-METZ

Mme Bénédicte STOLL
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie de STRASBOURG

Personnels administratifs choisis en raison de leur expérience en matière de gestion des ressources humaines

Mme Isabelle CUNAT
Attachée d'administration

Académie de STRASBOURG

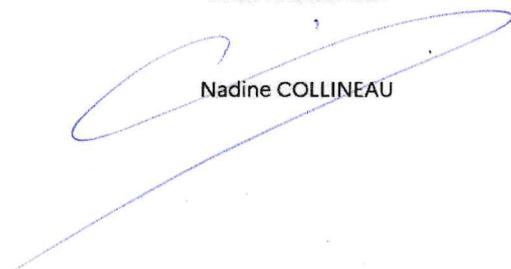
Mme Houda EL MAMOUNI
Attachée d'administration

Académie de STRASBOURG

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 10 mars 2025

Pour la ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement



Nadine COLLINEAU